



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 2 novembre 2010
19 heures 00**

SL/VC

N° 001095

**Personnel -
Recrutement d'un
contrat
d'accompagnement
vers l'emploi -
Services bâtiment &
nettoyement**

Le mardi 2 novembre 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Pour les contrats uniques d'insertion conclus après le 1er août 2010, un nouveau taux de prise en charge a été fixé ainsi que le nombre d'heures.

De plus, compte tenu d'un changement des besoins des services, il y a lieu de modifier et de remplacer la délibération SL/VC n°001067 comme suit :

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I) est entré en vigueur.

Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non marchand, le C.U.I prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E).

Ces C.A.E sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La collectivité d'APT peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E pourrait être recruté au sein de la commune d'APT, pour exercer les fonctions d'adjoint technique dans les services « bâtiment/nettoyement » à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 5 novembre 2010.

L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

PROPOSE le recrutement d'un C.A.E pour exercer les fonctions d'adjoint technique à temps partiel à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 12 mois à compter du 5 novembre 2010.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ce contrat d'accompagnement dans l'emploi sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**